

Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER

**Nature et période des principales évaluations retenues
pour l'année scolaire 2022-2023**

Classes du 1^{er} cycle (2^e année) : Titulaires : Christine Beaulieu, Marie Brilliant, Stéphane Dorval et Marieke Alie (multi âges)

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages que votre enfant vivra au cours de la présente année scolaire.

Pour les matières concernées, l'évaluation de votre enfant se fera en deux temps :

1. pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle de suivre ses apprentissages et de l'aider dans son cheminement scolaire;
2. à la fin de l'étape, votre enfant devra réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et les compétences prévues par le programme.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document les principales évaluations planifiées par l'enseignant titulaire et les enseignants spécialistes qui enseignent à votre enfant.

À la dernière page du document, vous trouverez le calendrier des principales communications officielles.

Dans le présent document, la forme grammaticale indique aussi bien les hommes que les femmes.

Classes du 1^{er} cycle – 2^e année

Nom des enseignants titulaires : Stéphane Dorval, Marie Brilliant, Christine Beaulieu, Marieke Alie				
1.	Compétences disciplinaires	Pendant l'étape	Fins d'étape	Fin d'année
	Français, langue d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> ● Lire : 50 % ● Écrire : 30 % ● Communiquer oralement : 20 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une courte tâche à la suite d'une lecture ● Rédaction de phrases et de textes variés ● Contrôles ● Discussions, causeries ou autres échanges, formels ou informels 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entretien de lecture et situation d'apprentissage et d'évaluation en lecture (1^{ère} étape) ● Situation d'apprentissage et d'évaluation en lecture et en écriture (2^e étape) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entretien de lecture ● Situation d'évaluation en lecture et en écriture
	Mathématique <ul style="list-style-type: none"> ● Résoudre une situation-problème : 20 % ● Utiliser un raisonnement mathématique : 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Problèmes mathématiques et situations-problèmes mathématiques ● Exercices de vérification 	<ul style="list-style-type: none"> ● Questionnaires sur les notions apprises (1^{ère} et 2^e étapes) ● Problèmes mathématiques et situations-problèmes (2^e étape) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Questionnaire sur les notions apprises ● Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE)
	Éthique et culture religieuse : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Présentation de différentes fêtes et de leur tradition d'origine ● Expression de son point de vue et écoute de celui des autres (conversation, discussion) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Échanges et discussions sur les savoirs essentiels (valeur, règle, besoin, interdépendance, rituels de naissance, récits religieux, etc.) ● Repérage des éléments importants d'un récit relié à des fêtes religieuses ou à des personnages importants 	
	Arts plastiques : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités d'appropriation de diverses techniques ● Réalisations d'œuvres personnelles ou médiatiques (qui portent un message) ● Activités d'appréciation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Situations d'apprentissage et d'évaluation permettant de juger de l'acquisition des connaissances et du développement de l'une ou l'autre des compétences 	
2. « Autres compétences »				
	<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser son travail ■ ● Travailler en équipe ● Savoir communiquer ● Exercer son jugement 	<p>À l'étape 3, cette compétence fait l'objet de commentaires qui précisent les forces ou les défis qui caractérisent votre enfant.</p>		

Nom des enseignants spécialistes	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
<p>Anglais, langue seconde Stacy Lena Shea</p> <p>Danielle Fortin</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comprendre des textes entendus : 60 % ● Communiquer oralement en anglais : 40 % 	<p>Tout au long de l'année, l'enseignant guide et soutient l'élève dans ses apprentissages et évalue l'acquisition des connaissances prévues au programme.</p> <p>Il utilise des grilles d'observation pour noter les comportements attendus de l'élève (réactions de compréhension des consignes, des chansons, des histoires, des comptines et utilisation de mots anglais combinée à des gestes pour exprimer des besoins et communiquer des idées).</p>		
<p>Éducation physique et à la santé : 100 % Édith Gauthier</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Agir dans divers contextes de pratique d'activités physique ● Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ● Adopter un mode de vie sain et actif 	<p>Tout au long de l'année, l'enseignant doit vérifier si l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● acquiert des connaissances et un certain savoir-faire moteur qui lui permettront de choisir et d'exécuter adéquatement des enchaînements et des combinaisons d'actions motrices. ● développe un répertoire de connaissances, de savoir-faire moteur et de savoir-être nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre avec un partenaire. ● pratique différents types d'activités physiques d'intensité modérée à élevée d'une durée d'au moins 5 minutes. <p>La note qui apparaîtra au bulletin résultera de l'observation que l'enseignant aura faite de votre enfant, soit à l'aide de grilles d'évaluation, de grilles d'observation, de questionnaires ou d'entrevues.</p>		
<p>Musique : 100 % Marie-Thérèse Veillette-Matte Élizabeth Duchesne-Desbiens (classe de Mme Marieke Ali multi âges)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Inventer et Interpréter ● Apprécier 	<p>Tout au long de l'année et à l'aide de grilles d'observation, l'enseignant recueille des résultats au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● de pièces et d'inventions musicales. Ces résultats permettent l'évaluation des compétences « inventer » et « interpréter » et portent notamment sur l'utilisation des techniques instrumentales, le respect du caractère expressif des pièces étudiées, l'utilisation des connaissances liées au langage musical et le respect des consignes de création; ● de liens que votre enfant fera entre les œuvres entendues, les connaissances et/ou les sentiments qu'elles susciteront chez lui. Ces résultats constituent l'évaluation de la compétence « apprécier ». 		

IMPORTANT : COMPLÉMENTS D'INFORMATION POUR LES PARENTS

- A. La note qui apparaît au bulletin de votre enfant dans chaque matière et à chaque étape résulte du jugement que l'enseignant porte sur l'ensemble des tâches que votre enfant a faites.
- B. Dans chaque bulletin, après chaque matière, l'enseignant écrit au besoin un commentaire susceptible de préciser ou d'éclairer le résultat en pourcentage et de donner des informations sur le développement des stratégies.
- C. De plus, différents moyens retenus par l'école favorisent la communication avec vous : portfolio, agenda, travaux envoyés à la maison, etc.
- D. La planification annuelle du titulaire inclut le programme d'Éducation à la sexualité tel que prescrit par le MEES pour un temps variant de 2 à 5 heures dans l'année. Ce programme n'implique pas d'évaluation apparaissant au bulletin.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 15 octobre.
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera transmis électroniquement au plus tard le 16 novembre 2022. Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 16 novembre 2022.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera transmis électroniquement au plus tard le 15 mars 2023. Ce bulletin couvrira la période du 21 novembre 2022 au 3 mars 2023.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin vous sera transmis électroniquement. Il couvrira la période s'échelonnant du 14 mars 2023 au 22 juin 2023. C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2023-2024.

PRÉCISIONS IMPORTANTES

EXTRAIT DE L'INFO-SANCTION 15-16-27 :

Pour les examens du ministère, il n'y a pas de reprise possible. Seuls certains motifs d'absence sont reconnus et n'entraînent pas de pénalité : une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès ou le mariage d'un proche parent, une convocation d'un tribunal ou la participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études du ministère. **DANS LES AUTRES CAS, COMME UN VOYAGE FAMILIAL, LE RÉSULTAT DE L'ÉLÈVE À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DEVRAIT CORRESPONDRE À 0 SUR 20.**

Précisions concernant les absences pour voyage, sport et loisirs familiaux

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le seraient une maladie et le décès d'un proche, par exemple. Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année. Par exemple, novembre, mi-janvier à la mi-février, mai et juin sont à éviter, car ce sont des mois plus propices aux évaluations.

Parfois, pour ce genre d'absences, les enseignants reçoivent de la part des parents des demandes de travaux, de leçons et de devoirs. Comme l'enseignement en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations, il est difficile pour l'enseignant de fournir à l'avance les éléments précis qui seront enseignés et évalués. De surcroît, l'enseignant ne peut prendre du temps supplémentaire pour préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour ces mêmes motifs. De plus, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération supplémentaire à la suite de ce type d'absence.

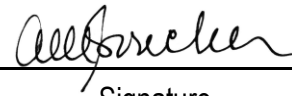
En ce qui concerne les évaluations, elles ne sont pas systématiquement reprises. Il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent la supervision de l'enseignant, il est généralement impossible de les faire reprendre. À ce moment, la note qui sera attribuée au bulletin sera établie en fonction des résultats des travaux et des autres évaluations réalisées en cours d'étape.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assuré de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettront de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

Ann-Marie Boucher

Nom de la direction de l'école



Signature